

COLLOQUE

11^e rencontres de procédure civile

Le juge civil, un juge d'instruction ?



COUR DE CASSATION

Vendredi 2 décembre 2022

9H - 12H30

Grand'chambre de la Cour de cassation



Les colloques et conférences organisés par la Cour de cassation sont diffusés en direct puis accessibles en différé sur Facebook, Twitter, Youtube, LinkedIn et son site internet. Conférences filmées et enregistrées.

Inscription préalable obligatoire sur le site internet de la Cour de cassation www.courdecassation.fr

Organisé par

la deuxième chambre civile de la Cour de cassation,
l'Université Paris I Panthéon-Sorbonne (IRJS),
l'Université Paris-Panthéon-Assas (CRJ)

Prenez date 



08H30

Accueil des intervenants

9H00

Allocution d'ouverture

Christophe Soulard, premier président de la Cour de cassation

9H10

Entrée en matière

Bruno PIREYRE, président de la deuxième chambre civile de la Cour de cassation

9H20

Introduction - Les preuves dans le procès civil : approche évolutive

Xavier LAGARDE, professeur à l'Université Paris I Panthéon-Sorbonne, directeur du département de recherche « Sorbonne-Justice et Procès » (IRJS)

I. L'OBTENTION DES PREUVES CIVILES

Table ronde présidée par **Cécile CHAINAIS**, professeure à l'Université Paris-Panthéon-Assas, directrice du Centre de recherche sur la justice (CRJ)

9H40

Éclairages sur la jurisprudence de la Cour de cassation en matière de mesures d'instruction in futurum

Agnès MARTINEL, conseillère doyenne de la deuxième chambre civile de la Cour de cassation

Françoise JOLLEC, conseillère référendaire à la deuxième chambre civile de la Cour de cassation

9H50

Regards sur la preuve dans le procès civil

Dominique GAILLARDOT, premier avocat général à la deuxième chambre civile de la Cour de cassation

10H00

L'office rénové du juge dans l'obtention des preuves civiles

Thibault GOUJON-BETHAN, professeur à l'Université Jean Moulin Lyon 3, directeur du Centre « patrimoine et contrats »

10h20 Échanges 10h40 Pause

II. L'ÉVALUATION DES PREUVES CIVILES

Table ronde présidée par **Bruno PIREYRE**, président de la deuxième chambre civile de la Cour de cassation

11H00

L'administration de la preuve devant la chambre commerciale internationale de la cour d'appel de Paris

François ANCEL, président de la chambre commerciale internationale de la cour d'appel de Paris

11H15

La preuve dans la procédure devant la Cour de cassation : réflexions prospectives

François MOLINIÉ, président de l'Ordre des avocats au Conseil d'État et à la Cour de cassation

11H30

L'évaluation des preuves par le juge civil allemand : approches comparatives

Michael STÜRNER, professeur à l'Université de Constance

11h50 Échanges

12H15

Propos conclusifs

Etienne VERGES, professeur à l'Université Grenoble Alpes (Centre de recherches juridiques)